

Conférence-débat  
L'importance de l'alimentation dans l'équilibre des systèmes d'élevage  
**LE CAS DES VOLAILLES**

- ✓ La cohérence d'un système polyculture-élevage (céréales + atelier volailles)
- ✓ Le témoignage d'une coopérative
- ✓ Volailles et pâturage : l'expérience d'éleveurs
- ✓ Restitution des échanges en salle



## La cohérence d'un système polyculture-élevage (céréales + atelier volailles)

Dominique Antoine, AGRALYS

1, rue Franciade – BP 4, la Chaussée St Victor – 41913 Blois Cedex 9 - 02 54 55 89 00, fax 02 54 55 89 12 - dantoine@agrallys.fr

Aborder un tel sujet, c'est prendre le risque de relancer un débat très conflictuel (déjà observé au sein de la CNLC). Aussi, afin d'éviter, autant que faire se peut, l'approche « idéologique », je vais essayer -modestement- de privilégier l'analyse du problème sous l'angle « méthodologique ».

### 1 - LES CONDITIONS D'UNE COHERENCE D'UN ATELIER VOLAILLES

Sans prétendre à l'exhaustivité, il me semble indispensable d'atteindre les objectifs suivants :

- régler, en partie, le problème des approvisionnements en matières premières nécessaires à l'alimentation des volailles ; autrement dit, mettre en phase les assolements avec les besoins des animaux ;
- gérer les effluents d'élevage, de manière à limiter la pollution générée par ceux-ci (azote en particulier) ;
- être moins tributaire des fluctuations du coût des matières premières, en recherchant une certaine autonomie ou, à défaut, établir une relation contractuelle avec des fournisseurs de proximité ;
- réduire les coûts de transport d'amont (approvisionnement en matières premières) et d'aval (effluents d'élevage) ; ce qui, outre son impact économique, permet de diminuer sa dépendance vis-à-vis de l'énergie fossile ;
- améliorer la traçabilité des approvisionnements, ce qui est, évidemment, facilité par une auto-production et/ou par des apports locaux ou régionaux.

### 2 - LES CONDITIONS D'APPLICATION

Schématiquement, nous pouvons distinguer deux situations dans les solutions proposées : **individuelle** et **collective**.

#### 2.1 L'autonomie d'un atelier volailles

Relativement rare, présentement, cette situation -surtout adaptée aux circuits courts-, présente l'avantage de satisfaire à la presque totalité des règles de cohérence exprimées précédemment.

Toutefois, ce système de production présente un certain nombre de limites que l'on peut résumer ainsi :

- une difficulté à formuler de façon optimale les rations pour les volailles les plus exigeantes (volailles de chair en démarrage, pondeuses en début de ponte), car l'éleveur ne peut pas toujours disposer des matières premières riches en protéines, voire en vitamines et minéraux nécessaires ;

- **une inadéquation certaine aux zones de production**, soit handicapées par des conditions pédo-climatiques défavorables, soit soumises à une forte pression sur le foncier qui rend difficile l'accroissement de la SAU pour mieux répondre aux besoins des animaux.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire de rechercher également une solution collective.

## 2.2 L'organisation collective des ateliers volailles

Cette organisation collective implique –le plus souvent- la **participation d'organismes collecteurs** (ou fabricants d'aliments du bétail), qui serviront de **relais entre les aviculteurs et les céréaliers**.

Cette solution présente les avantages de **tenir compte des spécificités régionales** où l'on observe une certaine spécialisation des élevages, conséquence, le plus souvent, d'handicaps structurels, tout en permettant par l'organisation qu'elle implique de mieux répondre à une demande concentrée (type GMS).

En revanche, elle n'est pas toujours à même d'imposer une orientation adéquate des assolements et un recyclage rationnel des effluents d'élevage excédentaires.

## 2.3 Les difficultés d'application liées à la réglementation et à la politique agricole de la CEE

Après un an d'application de la réglementation européenne des productions animales (REPAB-F), il apparaît un certain nombre de difficultés qui sont la conséquence, principalement, de **l'insuffisance sur le territoire français** (voire communautaire) de **disponibilité en MRP** (Matières Riches en Protéines). Il en résulte, ici et là, **des diminutions des performances** (surtout chez les pondeuses et les volailles de chair en démarrage) avec, également, **des problèmes sanitaires**.

Une première cause en est la suppression, dans les rations, de certains acides aminés de synthèse (lysine, méthionine principalement), de la farine de poisson et du tourteau de soja d'origine conventionnelle.

En second lieu, la politique communautaire décourage (Agenda 2000), par des montants compensatoires à la baisse, la production d'oléo-protéagineux.

Dans l'attente (utopique ?) d'une révolution de la PAC, il est possible d'agir, assez vite, sur le premier facteur ; la France a fait des propositions dans ce sens à Bruxelles.

## 3 - CAS CONCRETS

Pour illustrer notre propos précédent, il me paraît souhaitable de présenter des cas de système polyculture-élevage de volailles, à divers degrés d'autonomie, avec un bilan « matières alimentaires » et un bilan « azote ».

### 3.1 Les hypothèses de départ

- Atelier de 9000 pondeuses.
- Consommation par pondeuse : 140 g/jour x 300 jours = 42 kg/an.

- Production d'azote (N) par pouleuse et par an (données réglementaires) :  
 $170 \text{ kgN}/230 = 0,74 \text{ kgN}$ .
- Azote contenu dans 1 kg d'aliment pouleuse à 18% MAT :  $180 \text{ gMAT} / 6,25 = 28,8 \text{ g N}$

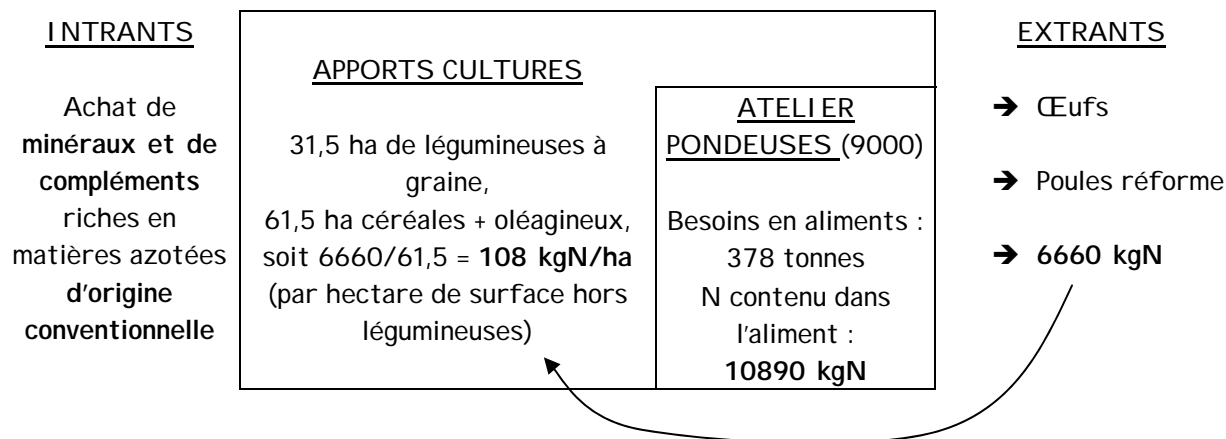
### 3.2 Besoins en matières premières de l'atelier pouleuses et assolement correspondant

MATIERES PREMIERES	% formule	Besoins (tonnes)	Rendement (tonnes/ha)	Surface bio nécessaire (ha)
Maïs	40	151	6	25
Féverole	10	38	3	12,5
Pois	15	57	3	19
Tourteau tournesol	10	38	1,4	27
Graine Tournesol	5	19	2	9,5
Minéraux (Ca, P,...)	10	38	-	-
MRP et levures	10	38	-	-

Total surface bio : 93  
 Dont surface légumineuses : 31,5  
 soit : 1/3 surface

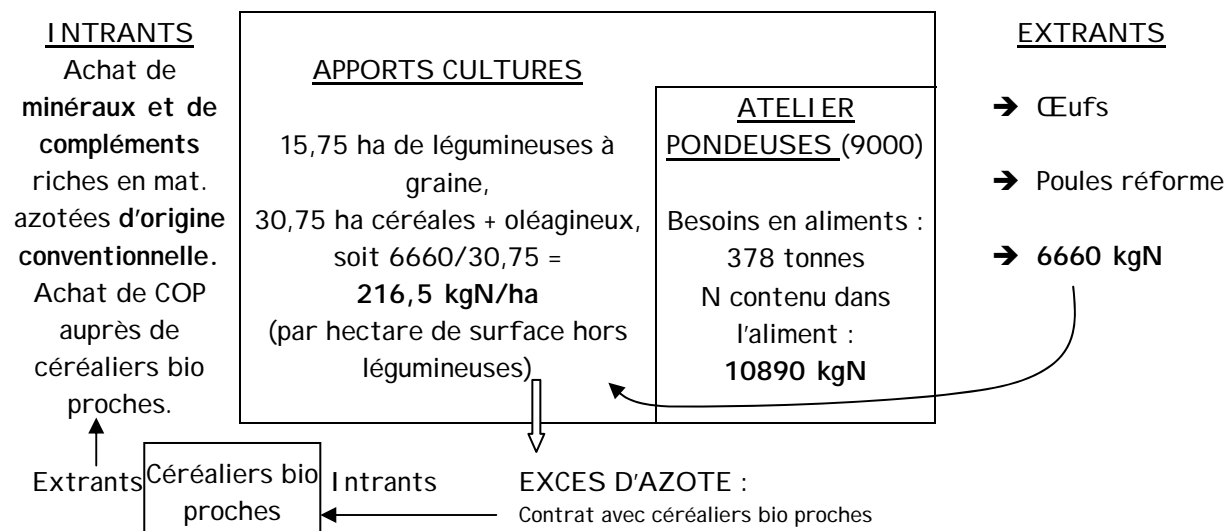
### 3.3 Cas n°1 : autonomie alimentaire à 80%

Bilan N pour un système polyculture-atelier pouleuses, autonome à 80%



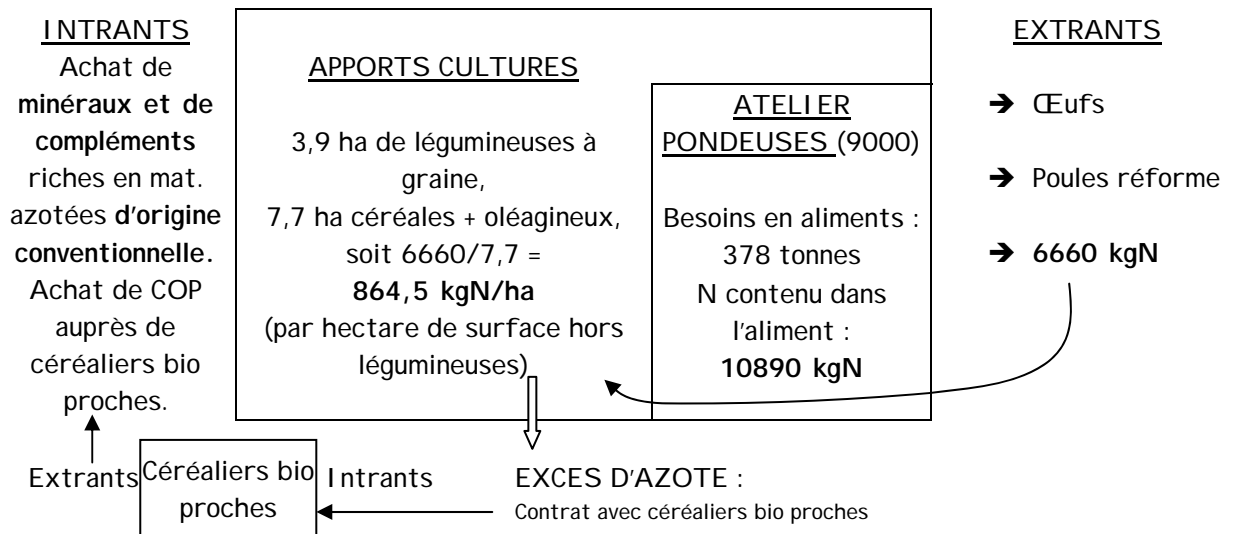
### 3.4 Cas n°2 : autonomie alimentaire à 40%

Bilan N pour un système polyculture-atelier pouleuses, autonome à 40%



### 3.5 Cas n°3 : autonomie alimentaire à 10%

#### Bilan N pour un système polyculture-atelier poudeuses, autonome à 10%



## 4 - CONCLUSION

S'il apparaît, au vu de ce qui précède, que le modèle « autonome » satisfait au mieux les exigences de cohérence d'un atelier volailles, il n'est pas généralisable à l'ensemble du territoire, car il faut prendre en compte des situations spécifiques.

Ces dernières doivent privilégier une démarche contractuelle, entre les éleveurs et les céréaliers « bio », pour éviter les dérives : gestion aléatoire des effluents d'élevage, pénurie chronique de matières riches en protéines, ...

Il reste que tout ne dépend pas de la responsabilité des producteurs « bio » : les orientations de la PAC sont, aussi, déterminantes.

## Le témoignage d'une coopérative

Jean-Philippe Tranchet – Gastronomes Elevage

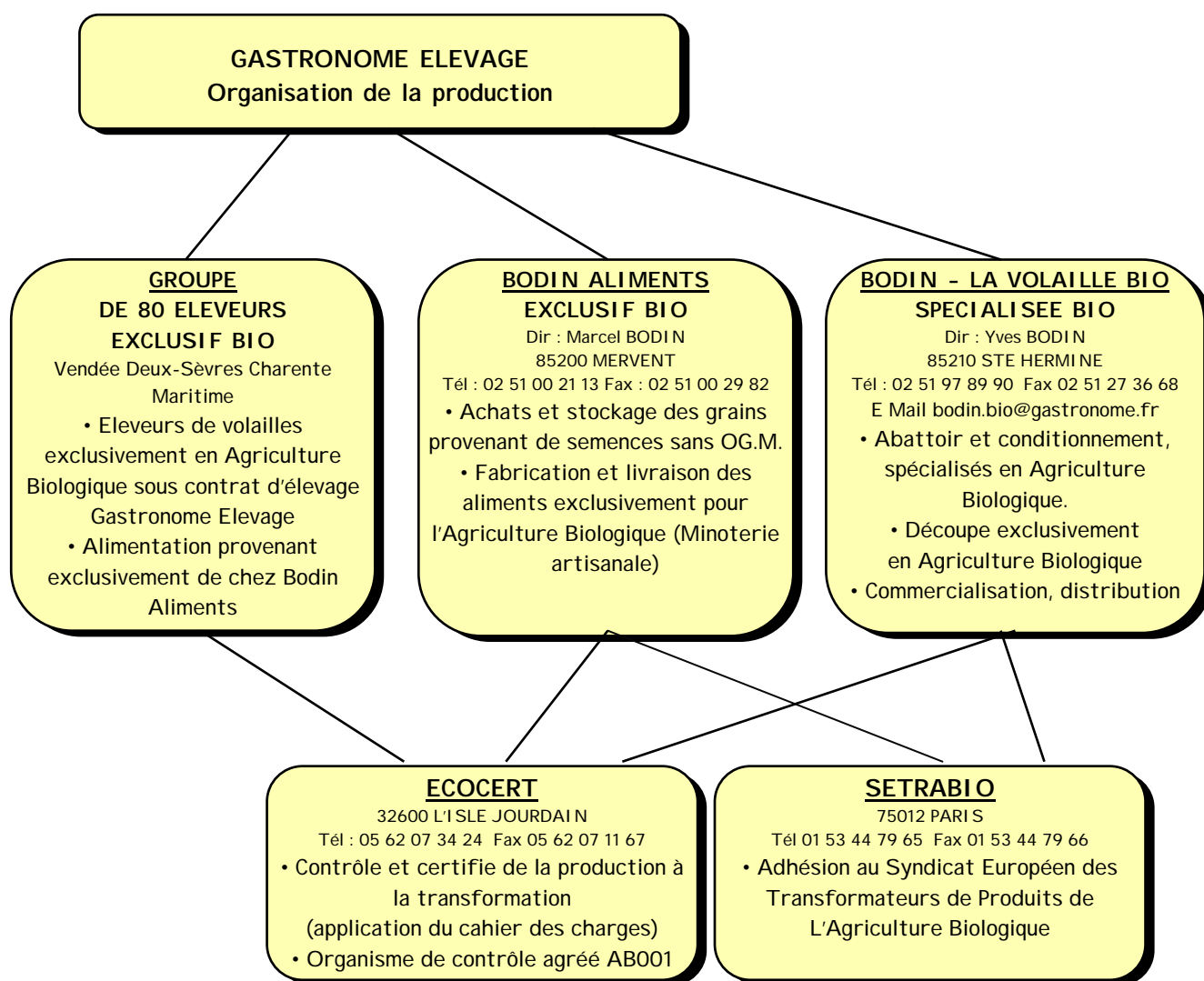
Arc économique de Rorthais – 79700 Mauléon – 05 49 82 05 05, fax 05 49 82 05 11

Le schéma ci-dessous résume l'organisation de « Gastronomes Elevage », qui suit la production des volailles biologiques « Bodin ». L'originalité de la filière développée est qu'elle est 100% « bio ».

La page suivante reprend un tract des volailles Bodin, reprenant chaque étape de la filière.

\* \* \*

La filière de production de volailles « bio » a été créée par Jean Bodin en 1980, avec une dizaine d'éleveurs, une minoterie et un abattoir à Mervent. En janvier 1997, l'ensemble de la filière a été reprise par le Groupe Soparvol Cana.



« Bodin, la volaille biologique », « Gastronomes Elevage » : présentation de la filière.

1) La garantie d'une  
**filière de production 100% biologique  
pionnière en Europe.**



3) **Fabrique spécialisée en aliment Biologique.**  
**Alimentation garantie sans O.G.M. composée à  
90% bio (100% en noir) :**

blé, maïs, orge, pois de fèves, sésame, soja et  
complémentée par un minéral à base d'algues  
marines et autres produits naturels.



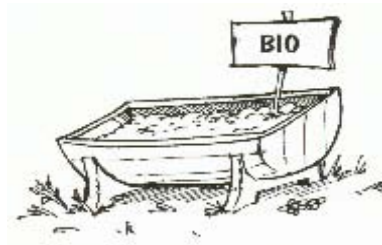
5) **Abattoir spécialisé en volailles bio**  
**100% de traçabilité pour le Bio.**



7) Dans votre assiette :  
**un met fin et traditionnel respectant tout le  
savoir-faire d'antan**

2) **Le Poulet : 81 jours d'élevage en plein air**  
**Poulet noir : 91 jours**

(dont 41 (49 en noir) avec accès libre à des prairies  
herbeuses en petites bandes) :  
bocage du Bas Poitou et de la Vendée à l'Ouest de  
la France.



4) **Transport par camions désinfectés**  
**des volailles bio** pour plus de sécurité.



6) **Votre magasin avec une communication :**  
Affiches, dépliants.



## Volailles et pâturage : l'expérience d'éleveurs

Jean-Paul Gobin, éleveur dans les Deux-Sèvres  
La Fay - 79130 Neuvy-Bouin - 05 49 63 51 30, fax 05 49 63 50 79

Jean-Marc Weidmann, éleveur dans les Deux-Sèvres  
La Guyonnière - 79400 Exireuil - 05 49 76 59 15, fax 05 49 76 23 98

### La ferme de Jean-Paul GOBIN : Un défi passionnant !

« De culture paysanne, mon premier défi en m'installant a été de produire un vrai poulet de ferme traditionnel qui a du goût.

Le deuxième défi a été évidemment de les produire en bio selon le cahier des charges. Mais d'abord selon l'esprit bio et écologique : équilibre élevage/sol, limiter les concentrations, rechercher la plus grande variété dans l'alimentation, produire le plus localement possible et à taille humaine.

Le troisième défi : en faire une activité viable et toucher les consommateurs d'aujourd'hui, là où ils achètent, et à un prix concurrentiel. »

« Toutes ces exigences nous ont imposé l'investissement d'un nouvel abattoir aux normes européennes avec matériel de conditionnement approprié, transformant du coup notre activité familiale en petite entreprise qui emploie actuellement 7 personnes (dont 4 à temps partiel). »

« Totalemment indépendants, nous devons sans cesse mener un gros travail de communication et valoriser la spécificité de notre dimension artisanale, et nos critères plus rigoureux que le cahier des charges de base : âge à l'abattage plus élevé, des surfaces de parcours plus grandes, la suppression du soja susceptible de contenir des OGM depuis avril 98, une alimentation à plus de 90 % de céréales et protéagineux, une origine de l'alimentation presque exclusivement française dont 90 % du Poitou-Charentes. »

#### Historique :

- Installation en juillet 1987 sur 7 ha avec des ovins et de la volaille
- Création d'un GAEC de 1990 à 1994
- Construction d'un abattoir en 1997

#### Aujourd'hui :

- SAU : 13 ha en bio en prairies et parcours.
- Productions de :
  - 24000 poulets/an
  - 3500 pintades/an
  - 500 chapons/an
  - 2000 canards/an
- soit 30 000 volailles vendues/an
- Système de **cabanes mobiles en rotation**
- **Fabrication de l'aliment à la ferme à partir de céréales achetées en bio.**
- Abattage et commercialisation de toute la production



## La ferme de Marc WEIDMANN & Marie-Laure FRANCOIS

« L'élevage de volailles est actuellement notre ressource unique de revenu.

100 % de la production sont écoulés en direct sur les marchés de Niort et de Poitiers. Des céréales sont produites chaque année et sont destinées à l'élevage. L'abattage a lieu sur place, dans un abattoir agréé. »

« Dans la mise en place de l'activité, l'objectif a été avant tout de créer une structure viable économiquement tout en respectant l'environnement. C'est pourquoi, les méthodes culturales et d'élevage se sont naturellement orientées vers des pratiques biologiques, avec :

- des **cabanes mobiles sur des parcours** en rotation avec des cultures,
- des temps d'élevage de 16 à 20 semaines,
- une **alimentation produite en majorité sur l'exploitation** (ex : triticales, avoine, orge, maïs grain) et complétée par des achats extérieurs (ex : tourteau de tournesol, protéines de pommes de terre, levure de bière, minéraux)
- des soins adaptés et limités par des méthodes d'élevage appropriées. »

### Historique :

- 1988 : Installation de Marc sur 20 ha avec des chèvres.
- 1991 : orientation de la ferme vers l'élevage de poulets.
- Mai 2000 : Installation de Marie- Laure.

### Aujourd'hui :

- SAU : 26,7 ha dont
  - 8,7 ha de prairies temporaires
  - 4 ha de prairies permanentes
  - 14 ha de cultures autoconsommées
- Production de 6500 poulets/an
  - 400 pintades/an
  - 250 canettes/an
  - 200 oies, dindes, poules/an
  - 7350 volailles/an

\* \* \*



Jean-Paul GOBIN et Marc WEIDMANN sont adhérents de Biosèvres, l'Association de développement de l'agriculture biologique en Deux-Sèvres.

(3, rue de Verdun - Pompaire - 79200 Parthenay - Tél. 05 49 63 23 92 - fax 05 49 71 06 67 - BLOSEVRES@wanadoo.fr)

## Restitution des échanges en salle

Les débats et les questions qui ont suivi les interventions ont beaucoup porté sur les difficultés et les paradoxes entraînés par le CC-REPAB-F ; celui-ci n'est pas fondamentalement remis en cause, néanmoins des aménagements sont souhaitables en fonction du mode de production des volailles, d'autant que les problèmes sont variables en fonction des régions et des conditions pédo-climatiques. Les échanges ont porté sur des sujets divers tels que l'utilisation des parcours, l'intensification de certaines productions végétales pour des petites exploitations, le déséquilibre en acides aminés, les problèmes sanitaires, le chargement des bâtiments, la disponibilité en jeunes ou en reproducteurs issus de l'agriculture biologique, ou encore la reprise de surfaces se libérant.

En parallèle, les échanges ont permis de mettre en avant le nécessaire lien en « bio » entre productions animales et végétales sur l'exploitation, mais aussi entre exploitations et entre zones d'élevage et zones de production céréalière. Les présentations ont permis de voir par ailleurs qu'il existe une grande disparité dans les modes de productions de volailles en « bio », avec des niveaux de rentabilité et d'autonomie très variables... Ainsi :

- dans le système « intégration » (témoignage de la coopérative), la plus-value liée au « bio » n'est pas évidente, d'où, en partie, la perte de 50% des élevages de poules pondeuses et de 10 à 15% des élevages de volailles de chair ;
- dans le cas de l'élevage « semis-intensif » (3000 volailles sur 13 hectares), l'éleveur déplore un revenu fourni par son abattoir et non pas par sa profession d'éleveur ; cet élevage est néanmoins moins dépendant de ses intrants, du fait d'un volume moindre de ceux-ci que dans le cadre d'une coopérative ; vis-à-vis de l'autonomie, cet éleveur se pose également la question de s'agrandir en absorbant les terres de ses voisins, ou vaut-il mieux conserver ses voisins paysans ?
- dans le dernier cas présenté, le plus autonome, l'éleveur a fait le choix de ne pas être certifié en agriculture biologique pour ses volailles, alors qu'il l'est pour les cultures ; cet élevage produit 7000 volailles sur près de 30 ha pour 2 UTH, avec de la vente directe ; l'utilisation de cabanes déplaçables et la rotation des parcours en permet une bonne valorisation, dans la mesure où les volailles sont lâchées de bonne heure (4/5 semaines).

Quel que soit le mode de production, l'unanimité est acquise pour dénoncer des démarches tatillonnes de l'administration et des organismes certificateurs, liées à l'application d'un REPAB qui semble contraignant pour beaucoup.

En conclusion, les questions de fond soulevées dans l'après-midi ont été rappelées, offrant des pistes de recherche intéressantes :

- La traçabilité des volailles est-elle suffisante ?
- Quelle évolution pour le lien au sol ?
- Quelle stratégie adopter pour le développement de son autonomie ?
- Quelle contractualisation entre producteurs d'effluents et producteurs de matières premières ?
- Quel partenariat entre des éleveurs ou des groupements d'éleveurs et un accouvoir ?
- Formulation alimentaire : faut-il transposer le conventionnel ou mettre en œuvre une recherche innovante de l'alimentation « bio » ?
- Quelles études sur des souches spécifiquement adaptées à la « bio » et à la valorisation des parcours ?

\* \* \*